

Recherches sociographiques



Thomas SLOAN, *Une révolution tranquille?*

Vincent Lemieux

Volume 8, numéro 1, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055345ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055345ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lemieux, V. (1967). Compte rendu de [Thomas SLOAN, *Une révolution tranquille?*]. *Recherches sociographiques*, 8(1), 100–101.

<https://doi.org/10.7202/055345ar>

quelques grands fleuves en position internationale y est succinctement décrite. Cette partie de l'ouvrage, moins neuve, a du moins l'intérêt de faire ressortir le caractère essentiellement conventionnel des institutions juridiques touchant les nappes ou les cours d'eau qui intéressent plus d'un État. Ce caractère conventionnel et la variété des institutions qui en découlent s'expliquent par l'importance quelquefois impérieuse des facteurs historiques, géographiques, politiques et même sociaux qui conditionnent la mise en place des institutions juridiques internationales. Le statut juridique des Grands Lacs et du Saint-Laurent n'a pas échappé au jeu de ces facteurs.

Le volume de M. Bédard est utilement complété par une brève bibliographie, une carte des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (dont il faut déplorer la mauvaise qualité qui cadre mal avec la très bonne présentation générale de l'ouvrage), le texte du traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes, et la liste des traités en vigueur entre le Canada et les États-Unis affectant le Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Bref, un livre utile, bien fait quoique modeste, de très bonne présentation, qui serait promis à une large diffusion, n'était son prix anormalement élevé (le reproche, bien sûr, ne s'adresse pas à l'auteur).

Henri DORION

*Institut de géographie,
Université Laval.*

Thomas SLOAN, *Une révolution tranquille ?*, traduit de l'anglais par Michel VAN SCHENDEL, Montréal, Éditions HMH, 1966, 159 p.

Deux limites de ce petit livre réduisent quelque peu sa force d'impact auprès du lecteur francophone du Québec. Premièrement, il a d'abord et surtout été écrit pour expliquer aux Canadiens anglophones les transformations qu'a subies le Québec depuis le début des années soixante. Ce qui fut sans doute pour plusieurs d'entre eux un ouvrage original et dépassionné, risque d'apparaître à plusieurs d'entre nous comme un condensé un peu cursif d'événements bien connus. Deuxièmement, l'ouvrage souffre d'avoir été écrit avant les élections provinciales du 5 juin 1966. L'auteur a bien ajouté à la version française quelques notes qui tiennent compte de cet événement, mais il reste que son livre demeurerait plus actuel s'il n'y avait pas eu le 5 juin et le changement de gouvernement qu'il a entraîné.

Ces deux limites se retrouvent surtout dans le chapitre sur les personnalités, qui vient d'ailleurs s'interposer dans une continuité assez remarquable où l'auteur traite successivement de la politique, de la religion, de l'économie, du séparatisme, du nationalisme et de la confédération. Le choix des personnalités est assez judicieux, sauf peut-être celui de Claire Kirkland-Casgrain et de Gérard-D. Lévesque. Mais le lecteur du Québec apprend peu de chose à parcourir cette galerie de portraits, où les deux représentants de l'Union Nationale tiennent bien peu de place auprès des huit représentants du parti libéral. Certains parallèles étonnent : ainsi on est surpris qu'un observateur aussi perspicace que M. Sloan écrive de M. Jean-Jacques Bertrand qu'il « est du même bois que M. René Lévesque » (p. 113). Au contraire, les deux hommes me semblent être d'un bois bien différent, et je me demande s'ils ne seraient pas les premiers à l'admettre.

Ces quelques réserves mises à part, l'ouvrage de M. Sloan, qui est depuis plusieurs années correspondant parlementaire à Québec, demeure remarquable par son information et son honnêteté intellectuelle. Peu de Canadiens pourraient écrire une aussi bonne initiation à ce que fut la « révolution tranquille ». Peu de journalistes surtout, parmi lesquels l'auteur se distingue par sa solide formation. Notons enfin que M. Sloan a eu la chance d'être traduit par Michel van Schendel, dont il faut louer le travail propre et consciencieux.

Il en résulte un petit livre utile pour quiconque veut savoir ce qui a été perçu, chez nous et hors de chez nous à la fois, de la « révolution tranquille » et ce qu'il faut en dire aux Canadiens anglophones. Admettons finalement que cela valait bien la peine d'une traduction.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

Richard ARÈS, s.j., *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1967, 270 p.

Du 20 octobre 1939 au 1^{er} mars 1940, dans *Le Quartier Latin*, le journal des étudiants de l'Université de Montréal, le R.P. Richard Arès s.j., publia une série d'articles sur le Pacte fédératif. Ces articles devinrent en 1941, dans la collection *Frangipani*, une brochure photocopiée intitulée *Dossier sur le pacte fédératif*. C'est dans cette brochure que de nombreux hommes politiques et rédacteurs de discours ont puisé la plupart des citations qui devaient leur permettre de soutenir la théorie du Pacte. Il est même arrivé à plusieurs de ne pas observer toutes les nuances que le père Arès avait respectées et de donner à la théorie une allure trop juridique ou trop formaliste qui ne pouvait que lui nuire. Plus tard, en 1949, le père Arès publiait en brochure sous le titre *Confédération, pacte ou loi?* deux articles qu'il avait donnés en novembre et en décembre de la même année dans la revue *L'Action Nationale*. Les deux brochures étaient depuis longtemps épuisées. Elles ont été reprises par leur auteur, sous le titre *Dossier sur le pacte fédératif de 1867*, à l'invitation de la Commission du centenaire de la Confédération. C'est une excellente initiative car quels que soient les sentiments qu'on puisse éprouver à l'heure actuelle à l'égard du système fédératif canadien, il convient d'en connaître le mieux possible la nature et les origines. Or, il n'existe malheureusement sur le fédéralisme canadien que très peu d'ouvrages en langue française.

Le dernier ouvrage du père Arès est plus qu'une réédition de ses deux brochures précédentes : c'est une véritable étude nouvelle du problème. Dans une première partie, l'auteur fait un inventaire historique des interprétations qui ont été données de la constitution formelle du Canada ; il montre comment dans les soixante premières années qui ont suivi la confédération s'est développée, chez les juristes surtout, la théorie du Pacte qui devait s'épanouir avec les préparatifs du statut de Westminster en 1931. Cette partie de l'ouvrage du père Arès répond assez bien aux objections historiques que l'historien Donald Creighton a formulées dans le *Saturday Night* de septembre 1966, savoir que la théorie du Pacte n'aurait été inventée que ces dernières années.

Dans une deuxième partie, l'auteur confronte honnêtement les arguments des partisans du Pacte et de la Loi. Il parle aussi de la théorie de l'institution qui permettait d'appliquer à la constitution du Canada les idées si fécondes de Georges Renard. Je me rappelle que pendant son séjour à Québec, il y a un quart de siècle, un des grands interprètes de la théorie de l'institution, le R. P. Jean-T. Delos, croyait qu'il faudrait davantage étudier les problèmes constitutionnels canadiens sous l'éclairage de la philosophie juridique de l'institution.

La troisième partie de l'ouvrage est beaucoup plus personnelle. L'auteur prend vraiment parti pour montrer que « Loin... d'être désuète, dépassée et agonisante, la théorie du Pacte fédératif est plus que jamais vivante et engage l'essentiel du problème canadien. » (p. 249). Ce qui a nuï à la théorie du Pacte et qui a permis même parfois à ses adversaires de s'en moquer, c'est que les hommes politiques surtout en ont donné une interprétation trop juridique. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre le père Arès en citant aux toutes dernières lignes de son ouvrage l'opinion d'un sociologue, Jean-Charles Falardeau,